

Termes de référence

Évaluation environnementale et sociale régionale

RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES EN MATIÈRE DE QUESTIONS LIÉES À LA REDD POUR LE PROJET DE GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO

3. Évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) : Description et justification

La mise en œuvre du Projet REDD régional doit se conformer à la législation nationale des six pays participants ainsi qu'aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale. Comme le projet ne s'accompagne d'aucun investissement matériel sur le terrain, il ne devrait avoir aucun impact environnemental et social direct. Par contre, le renforcement des capacités et de la coordination de la REDD résultant du projet pourrait influencer à long terme (c'est-à-dire au-delà de la durée du projet) l'élaboration des politiques et stratégies REDD dans les six pays du bassin du Congo. Au moment où ces changements dans les politiques et ces nouvelles stratégies seront mis en œuvre au niveau national, des impacts environnementaux et sociaux pourront se faire sentir.

Le Projet REDD régional a donc été classé en catégorie B, et la politique de sauvegarde OP/BP 4.01 (évaluation environnementale) de la Banque mondiale sera appliquée pour veiller à prévenir et à atténuer de manière adéquate les éventuels impacts environnementaux et sociaux indirects causés par les activités de deuxième génération.

Étant donné le caractère d'assistance technique du projet, d'autres politiques de sauvegarde, telles que l'OB/BP 4.10 (populations autochtones), l'OP/BP 4.12 (réinstallation non volontaire), l'OB/BP 4.36 (forêts) et l'OB/BP 4.04 (habitats naturels) ne s'appliquent pas.

Il a été décidé qu'une évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) était l'instrument de sauvegarde adapté pour le Projet REDD régional, compte tenu du type d'instrument de financement (l'assistance technique) et de la nature régionale du projet.

L'EESR suivra une approche basée sur un cadre et servira un double objectif :

- a) Premièrement, elle servira d'instrument d'atténuation des risques pour les activités qui seront mises en œuvre au titre du Projet REDD régional. L'atténuation des risques portera strictement sur les questions environnementales et sociales de portée régionale ou transfrontalière ou ayant un impact cumulatif¹.
- b) Deuxièmement, elle servira à identifier et élaborer un ensemble de directives techniques pour aborder les questions environnementales et sociales communes aux six pays du bassin du Congo. Ces directives techniques aideront les pays à élaborer leurs

¹ Cette approche est conforme à la complémentarité de l'EESR et des ESES nationales.

ESES nationales et à s'organiser pour traiter les questions environnementales et sociales de portée nationale prioritaires.

4. Étendue des activités :

Ces Termes de référence visent à éclairer les consultants sur la portée et le contenu de l'évaluation environnementale et sociale régionale (EESR) à réaliser pour le Projet REDD régional.

L'EESR proposée doit comprendre les tâches suivantes :

Tâche 1 : Aperçu sommaire du scénario de statu quo, c'est-à-dire les progrès que les pays devraient réaliser en termes de préparation à la REDD au cours des 5 à 6 prochaines années. Cet aperçu s'appuiera principalement sur un examen de la documentation (R-PP, etc.) et sur des discussions avec les représentants des pays.

Tâche 2 : Brève présentation des considérations environnementales et sociales prioritaires relatives à la REDD dans chacun des pays du bassin du Congo (remarque : uniquement pour les pays où l'établissement des priorités a déjà été entrepris dans le cadre du processus d'ESES). À défaut, présentation générale des considérations environnementales et sociales relatives à la REDD dans le bassin du Congo. Ce résumé se basera principalement sur un examen de la documentation (stratégies REDD et documentation ESES qui commencent à apparaître, R-PP existants pour chacun des pays, etc.) ainsi que sur des discussions avec les parties concernées dans les pays.

Tâche 3 : Identification et discussion approfondie des questions environnementales et sociales potentielle ayant une portée régionale, c'est-à-dire des questions qui :

- i. proviennent d'effets au niveau macro dans la région ou mondialement, et dont l'impact se fait sentir au-delà du niveau national (exemple : impact d'investissements à grande échelle dans les plantations d'huile de palme ou autre développements agricoles commerciaux) ;
- ii. se rapportent à des questions transfrontalières (migration transfrontalière, gaspillage du bois d'œuvre et/ou commerce des animaux sauvages) ;
- iii. résultent d'un impact cumulatif, c'est-à-dire un impact mineur à l'échelle locale ou nationale mais significatif à l'échelle régionale (exemple : agriculture sur brûlis à petite échelle) ; ou
- iv. sont liées à des questions communes aux six pays du bassin du Congo (aspects du régime foncier, absence de modalités de partage des avantages tirés des revenus du carbone forestier, etc.). Des consultations dans les six pays devront soutenir le processus d'identification de ce type de questions environnementales et sociales de portée régionale.

L'analyse approfondie portera uniquement sur les éventuelles considérations environnementales et sociales d'importance régionale. Cette analyse s'appuiera sur les résultats des consultations des parties concernées et sur les documents publiés sur le sujet.

- Tâche 4 :** Analyse du cadre des politiques et réglementaire en place dans les six pays et au niveau régional, pour identifier les questions environnementales et sociales de portée régionale. Cette analyse doit comprendre un examen des capacités institutionnelles au niveau national et régional afin d'aborder les questions environnementales et sociales régionales, cumulatives et transfrontalières qui auront été identifiées. Cet examen des politiques et institutionnel inclura l'agenda d'harmonisation régionale (Plan de convergence) et le dispositif institutionnel de coordination régionale. Cet examen s'attachera exclusivement aux aspects régionaux, sans faire double usage avec l'analyse de la capacité nationale à résoudre les questions environnementales et sociales de niveau national. Cette analyse sera facilitée à travers des réunions de consultation au niveau régional ainsi que des discussions avec les institutions régionales concernées (CEEAC, COMIFAC, etc.)
- Tâche 5 :** Recommandations sur la meilleure manière d'aborder les questions environnementales et sociales prioritaires, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet REDD régional. Une liste de contrôle pourrait être établie pour servir d'instrument d'atténuation des risques. Elle serait utilisée pour vérifier la capacité des activités prévues dans le cadre de chaque programme de travail à prendre en compte les considérations régionales prioritaires environnementales et sociales. Ce processus de vérification sera conduit par le Comité de pilotage du projet (CPP) dans le cadre du processus (semi-) annuel d'approbation des programmes de travail. Au besoin, le CPP émettra des recommandations sur la manière de renforcer la portée des activités de projet proposées afin de s'assurer que les questions environnementales et sociales prioritaires (exemple : problèmes liés à la migration transfrontalière, gaspillage du bois d'œuvre, etc.) soient adéquatement couvertes par les Termes de référence relatifs à l'activité en question. La Liste de contrôle devra être présentée dans un format qui en facilite l'utilisation par le CPP et inclure des directives pour le processus de vérification dans le cadre de l'élaboration annuelle du programme de travail.
- Tâche 6 :** Examen rapide des capacités du Secrétariat exécutif de la COMIFAC et du CPP à mener à bien le processus de vérification proposé pour les impacts cumulatifs ou à impact régional par rapport à la liste de contrôle. En s'appuyant sur cet examen des capacités, des activités de formation et de renforcement des capacités doivent être recommandées pour permettre aux principaux agents de mise en œuvre du projet de traiter les considérations environnementales et sociales liées à la REDD dans le bassin du Congo.
- Tâche 7 :** Identification des principaux thèmes environnementaux et sociaux ayant une portée régionale ou certains points communs entre les pays du bassin du Congo, pour lesquels il n'existe actuellement pas suffisamment de directives analytiques. Rédiger un projet de Termes de référence pour les thèmes identifiés, en décrivant : a) les lacunes identifiées au niveau des connaissances ; b) l'approche analytique suggérée ; et c) les grandes lignes des directives techniques qui devraient être élaborées. (Remarque : L'élaboration des directives techniques elle-même sera

effectuée dans le cadre de la Composante 3b du projet et de contrats séparés avec des consultants.)

5. Délivrables attendus

- Un plan de travail et un calendrier détaillés (avant le début de l'étude)
- Un rapport EESR, comprenant les chapitres suivants :
 - Résumé analytique –(5 à 10 pages)
 - Description de la préparation à la REDD (scénario du statu quo) –(3 à 5 pages)
 - o État de la préparation à la REDD par pays
 - o Aperçu de l'appui à la préparation à la REDD au sein de la région (par partenaire au développement)
 - Aperçu de la base de référence du projet : Aspects environnementaux et sociaux de la REDD en général et selon les priorités établies par les pays –(5 à 10 pages)
 - Analyse approfondie des considérations environnementales et sociales de portée régionale –(20 à 30 pages). Cette analyse approfondie inclura une description des conclusions des consultations avec les parties concernées, y compris des limites des résultats.
 - Examen de l'actuel cadre des politiques et réglementaire et du contexte institutionnel, ainsi que de la capacité qui en découle à atténuer ou résoudre efficacement les questions environnementales et sociales de portée régionale –(10 à 15 pages)
 - Recommandations pour une liste de contrôle indiquant comment aborder/intégrer les aspects régionaux prioritaires aux activités du projet –(10 à 15 pages)
 - Recommandations d'activités de formation et de renforcement des capacités pour les organes clés de mise en œuvre du projet (SE du COMIFAC, CPP, CGP) afin de s'assurer du respect des recommandations de sauvegarde pendant la mise en œuvre du projet – (3 à 5 pages)
 - Présentation des thèmes pour un ensemble de directives techniques à élaborer dans le cadre de la mise en œuvre du projet (au titre de la Composante 3b du projet). Cela inclut un projet de TdR pour chaque thème de l'ensemble/du recueil de directives techniques. – (5 à 10 pages, plus Annexes pour les divers TdR)
 - Annexes
 - o Synthèse des résultats des consultations
 - o Liste de références
 - o Liste des personnes consultées
 - o Projets de TdR pour les directives techniques recommandées

6. Consultations

Afin d'élaborer l'EESR, les consultants devront consulter toute une série de parties concernées. Étant donné le caractère régional de l'EESR, les consultations ne peuvent pas faire double emploi avec les consultations au niveau local et de base qui seront entreprises dans chaque pays dans le cadre du processus national de préparation à la REDD. Les consultants devront au contraire consulter, entre autres :

- Les agences et autorités nationales concernées dans les six pays du bassin du Congo, en particulier les ministères des Forêts, de l'Environnement, et du Territoire/de l'Aménagement ;
- Les ONG nationales et régionales ainsi que les réseaux de la société civile (réseaux de populations autochtones, des personnes dépendant de la forêt, de femmes, de jeunes, départementales, etc.) ;
- Les chefs de projets et facilitateurs des autres initiatives REDD de la région.

7. Exigences de divulgation

Dans un premier temps, ces TdR seront publiées sur l'Infoshop ainsi qu'à travers des canaux de communication locaux. Ensuite, les réseaux régionaux concernés et les ONG actives au niveau de la REDD dans la région seront informés de l'EESR proposée.

Une fois l'EESR finalisée, elle sera mise à disposition dans des lieux publics auxquels ont gratuitement accès les parties prenantes, y compris les groupes potentiellement affectés par les activités de deuxième génération, ainsi que les ONG locales, les organisations locales de parties concernées, etc. Le rapport de l'EESR sera également disponible électroniquement à partir de l'Infoshop et du site internet de la COMIFAC.

8. Personnel clé

L'équipe de l'EESR devra avoir démontré son expertise en matière d'évaluation stratégique environnementale et sociale ainsi qu'une solide expérience de l'élaboration d'instruments de sauvegarde conformes aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. L'Équipe comprendra des spécialistes des domaines suivants :

- Spécialiste de la gestion durable des forêts
- Spécialiste socioéconomique
- Sociologue et/ou anthropologue (de préférence doté de connaissances sur les populations autochtones du bassin du Congo)
- Spécialiste de la planification/modélisation spatiale